DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01/07/2022 Au 30 Juin 2023

Je soussigné(e) (nom, prénom) EVEN Martine

Adresse : 32 rue Alfred de Vigny

Code postal 27640 Ville : Breuilpont

☒ Titulaire de droit de destruction*,
Qualité du titulaire du droit de destruction : ☒ propriétaire *, ☐ possesseur *, ☐ fermier *.
☐ Piégeur

Déclare : ☐ Piéger * ☒ Faire piéger *
Les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : Breuilpont
Lieudit :

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 27 1552

Par M. (nom, prénom) SIMOES-DA-GAMA Daniel

Demeurant à 38 rue du Val aux Fleurs 27730 BUEIL

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 27 1552

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) RANSONNETTE Didier

Demeurant à 32 rue Alfred de Vigny Breuilpont 27640

Fait à Breuilpont le 05/07/2022

Signature du déclarant : Even

Tampon de la mairie : MAIRIE DE BREUILPONT 27640

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.
Il en remet un exemplaire au déclarant.
Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.
Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenant à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.

* Cochez la case correspondante